

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# L'Inventaire face aux nouvelles politiques patrimoniales

Danielle Bégot

Numéro 130, 4e trimestre 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043137ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043137ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Bégot, D. (2001). L'Inventaire face aux nouvelles politiques patrimoniales. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (130), 87-92.  
<https://doi.org/10.7202/1043137ar>

# L'Inventaire face aux nouvelles politiques patrimoniales

par  
Danielle Bégot,  
Université des Antilles et de la Guyane

*[Afin d'accompagner l'approfondissement de la décentralisation, le gouvernement avait souhaité un large débat sur l'évolution des missions des collectivités publiques et demandé à des experts de faire valoir leur point de vue. Nous avons jugé utile de publier pour nos lecteurs la contribution de Danielle Bégot dont le texte suit.]*

Par un de ces hasards de calendrier dont l'histoire n'est pas avare, la date choisie par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la région Guadeloupe pour entamer une réflexion sur l'évolution des missions patrimoniales des collectivités publiques (4 novembre 2002<sup>1</sup>) correspond, à quelques jours près (10 novembre 1965, avec circulaire d'application du 26 août 1966), à l'extension aux départements d'outre-mer de la loi du 31 décembre 1913 portant sur les monuments historiques.

Quarante ans d'écoulés donc ; du moins en théorie, car dans la pratique, la mise en place d'une véritable politique de reconnaissance et de protection des monuments, ou plus exactement, de protection de l'objet historique – pas seulement le monumental, l'« immobilier », pas seulement le monument pris dans son acception classique, le fort, la cathédrale, l'hôtel de ville, mais aussi à un niveau plus humble le petit patrimoine rural, l'oratoire des bords de route, la case en essentes, mais aussi ce qui habite le bâti, le mobilier, dans ses domaines les plus larges (objets du culte, meubles, machines industrielles ...) – s'est mise en place avec un certain retard par rapport à la France. On en rappellera brièvement les principales dates : 1977, installation de l'Agence des Bâtiments de France ; novembre 1999, création d'un service local de l'inventaire à la DRAC.

---

1. Il s'agit, dans le cadre de la réforme de la décentralisation, des travaux préparatoires aux Assises des libertés locales, qui se sont tenues en Guadeloupe le 18 janvier 2003.

Avant d'ébaucher quelques réflexions sur ce que pourrait être la tâche d'un atelier du Patrimoine, « structure spécifique qui aurait pour mission de rassembler les compétences techniques dispersées et de synchroniser les actions »<sup>1</sup>, il importe de pointer les acquis, dont trois nous paraissent essentiels. Le premier est la délimitation des champs du patrimoine, sans exclusive, et sans hiérarchie – une case en gaullettes et essentes peut être tout aussi exemplaire qu'une batterie, l'inverse étant tout aussi vrai. La deuxième est l'application à un domaine polymorphe (mais c'est l'intérêt de la notion de patrimoine, qui recoupe celle plus ancienne sur le plan institutionnel d'« Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France »<sup>2</sup>) d'une pratique scientifique, et donc raisonnée, celle-là même établie par les services de l'Inventaire général dans les années 1970 (on songera entre autres aux *Principes d'analyse scientifique*, publiés pour l'architecture en 1972<sup>3</sup>). Le troisième, beaucoup plus récent, est la formation de chercheurs *in situ*, dont on pourra simplement déplorer que les contraintes propres à l'université des Antilles et de la Guyane, son éclatement sur plusieurs sites, son sous-encadrement chronique en enseignants-chercheurs, et plus que tout l'absence d'une faculté des Lettres et Sciences humaines en Guadeloupe, n'ait pas réussi, en dépit de l'implication de l'université dans les travaux de l'Inventaire, à rendre plus importante. On peut penser sur ce point que l'ouverture, à la rentrée 2003, sur les sites de Guadeloupe et de Martinique, d'une licence professionnelle du patrimoine et de l'environnement, permettra d'améliorer la situation.

Il est certain, également que la définition large du patrimoine, telle qu'elle a fini par se constituer aussi bien du côté des monuments historiques, avec l'application de ce concept à des catégories qui en étaient jusque-là exclues (l'architecture vernaculaire, le patrimoine industriel ...) que pour le patrimoine ethnographique, ne peut qu'aller dans le sens des instances institutionnelles locales qui auront à mener la future politique du patrimoine – encore qu'il importe d'avoir cette évidence bien présente à l'esprit, que par définition la tâche d'un inventaire est de travailler sur le terrain, et, partant, sur un territoire. La flexibilité de la notion de patrimoine a eu en tout cas le grand mérite de permettre une adaptation de ses innombrables variantes aux données locales. Quête d'identité, quête de la mémoire : il est difficilement envisageable, aujourd'hui, de penser

---

1. Nous empruntons la définition de cette structure, dont l'appellation complète serait « Atelier du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage », au rapport rédigé pour les mêmes Assises par Christian Galpin, président de l'Ordre des architectes de Guadeloupe (rapporteur), Jean-Michel Guibert, architecte des Bâtiments de France, André Gunot, directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

2. Le service de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, plus communément connu aujourd'hui sous l'abréviation d'Inventaire général, est né en 1964 de la volonté d'André Malraux, alors ministre de la Culture, et d'André Chastel, un des très grands historiens d'art de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sur l'implication de ce dernier dans la définition d'une politique française du patrimoine (tardive par rapport à d'autres pays européens), on se reportera au choix de ses chroniques écrites pour le journal *Le Monde* entre 1945 et 1988, qui a été publié par les soins de Jean-Marie Pérouse de Montclos (*André Chastel, Architecture et Patrimoine*, Paris : Imprimerie nationale, 1994) pour la commémoration des trente ans de l'Inventaire général et en hommage au grand maître, disparu en 1990.

3. Inventaire général ..., *Principes d'analyse scientifique, Architecture, méthode et vocabulaire*, Paris : Imprimerie nationale, 1972, 2 vol. ; l'ouvrage a été réalisé par J.-M. Pérouse de Montclos.

l'histoire antillaise sans passer par ces « objets-symboles » (A. Chastel<sup>1</sup>) que sont le paysage d'habitation, le moulin, les représentations iconographiques anciennes de la sucrerie ou de l'indigoterie, l'architecture créole dans sa forme non seulement rurale et liée à l'habitation, mais dans sa morphologie urbaine.<sup>2</sup>

Plus technique, la méthode de travail de l'Inventaire peut en revanche sembler sinon secondaire, du moins marginale face aux enjeux d'une politique patrimoniale. En réalité, et c'est sur ce point que nous voudrions insister, elle est la clef de voûte d'un travail dont elle assure la lisibilité, la cohérence et la communicabilité.

La lisibilité : rien en soi n'a de sens, si ce n'est par identification et donc par comparaison (« On ne se pose qu'en s'opposant »). Le travail de l'Inventaire consiste donc à répertorier ce qui existe sur le terrain, à l'aide de critères définis de manière scientifique, et non pas subjective – ce qui n'est nullement incompatible avec l'empathie pour le sujet. Équilibrant le travail en archives, l'enquête orale, la description de l'objet, la référence à des champs disciplinaires codifiés mais restant suffisamment souples pour rendre compte d'une réalité à la fois proche et différente de celle de la France, l'histoire de l'art dans le domaine de l'architecture, l'ethnographie, si importante dans une société aux héritages culturels pluriels, où l'histoire écrite ne peut se passer de l'apport de l'histoire orale, cette mise en fiches d'éléments remarquables implique au final la constitution d'un ensemble de données, de *corpus*. Sa raison d'être est de mettre en évidence à la fois l'exceptionnel, et aussi le normatif. Soit l'exemple des moulins à canne : la Guadeloupe « continentale » (mettons à part le cas de Saint-Martin, qui appartient à une aire culturelle différente) a peu recouru au moulin à bêtes à deux niveaux, courant à Saint-Domingue. L'identification de ce type de construction est donc capital, à la fois pour montrer l'originalité des choix guadeloupéens, ainsi en Grande-Terre, où le moulin à bêtes à un seul niveau, et entre 1759 et les années 1840, le moulin à vent, devenu d'ailleurs le symbole paysager de cette région, ont été préférés, et en même temps en faire comprendre les raisons. Et ce qui est valable pour ce type de construction l'est tout autant d'autres édifices – architecture militaire (les forts, les batteries) ou civile. L'édification d'églises avec clocher séparé, un temps pratique courante de l'architecture religieuse aux Antilles françaises pour des raisons vraisemblablement liées au danger représenté par les cyclones et les tremblements de terre, n'existe plus que de manière résiduelle en Guadeloupe, ainsi à Vieux-Fort, dont la valeur d'exemple est dans ces conditions évidente.<sup>3</sup>

Mais l'exemplarité n'empêche pas la fragilité. Et c'est ici que la démarche de l'Inventaire prend tout son sens, car il s'agit d'une démarche globale, qui repose sur trois étapes liées par la cohérence des objectifs :

---

1. André Chastel, « L'Inventaire général et le Patrimoine », dans *Architecture et Patrimoine*, *op. cit.*, p. 46, texte écrit en 1984 à l'occasion des vingt ans de l'Inventaire ; sur ce concept qu'il développe à plusieurs reprises, voir tout particulièrement, « La notion de patrimoine », dans *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, Paris : Gallimard, 1986, tome II, *La Nation*.

2. Sur l'architecture vernaculaire aux Antilles, Jack Berthelot, Martine Gaumé, *Kaz antiyé, l'habitat populaire aux Antilles*, Pointe-à-Pitre, éd. Perspectives créoles, 1982.

3. *La Grande Encyclopédie de la Caraïbe*, tome VIII, s.l. [Pointe-à-Pitre], Sanoli, 1990, V. French, « L'architecture religieuse en Guadeloupe ».

identifier, protéger, restaurer. L'importance de la protection ne saurait échapper à quiconque. La Guadeloupe a trop connu ces trente dernières années des destructions massives de son patrimoine architectural, du plus fragile en particulier (l'architecture domestique ou celle des habitations-sucreries et des cafésières) pour qu'une politique de sauvetage ne soit pas poursuivie, voire, dans certains cas, enfin appliquée. Qu'il soit clair, dans ce domaine, que les vœux pieux ne suffisent pas, et que l'arsenal législatif lui-même peut se trouver impuissant face à une mauvaise appréciation de la notion même de protection. L'histoire chaotique de la Grivelière, où transformations dommageables aux bâtiments se sont succédé alors même qu'une coûteuse politique de protection était mise en place, est à ce titre, hélas, parfaitement instructive. Il n'est bien sûr pas question de pouvoir tout conserver, mais il est important de ne pas se tromper quant aux décisions prises à l'égard d'un site, en particulier lors des réflexions sur l'aménagement du territoire, à la fois en le mettant à l'abri d'une destruction immédiate ou beaucoup plus sournoise et généralement plus fréquente, d'une destruction rampante, au jour le jour, par squatterisation, dégradation ou pillage de matériaux.

Il ne suffit pas, cependant, de protéger, c'est-à-dire de mettre hors d'atteinte, généralement des déprédations humaines. Dans un pays à haut risque cyclonique, au climat peu propice à la conservation, du bois en particulier, mais aussi s'il n'y a pas entretien, de certaines constructions en pierre (baies des moulins à vent, cheminées des anciennes habitations, etc.), la question de la restauration est donc indissolublement liée à celle de la protection. Or cette restauration, pour ne pas être en contradiction avec l'esprit d'un site, doit être conduite suivant des règles strictes, dans le respect des techniques utilisées, avec la volonté d'éviter des anachronismes et des bricolages hasardeux qui ruinent la qualité des bâtiments et leur valeur d'exemple. D'autant que cette manière de procéder, qui fut longtemps la seule (et elle est déjà si difficile à mettre en place !), est aujourd'hui prise dans une problématique plus large. On rappellera la position de la Convention sur le patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO en 1972 et son évolution dans les décennies ultérieures<sup>1</sup>, sur l'importance toute particulière désormais accordée à des ensembles cohérents, qui ne se résument pas seulement à un bâtiment remarquable ou à un détail isolé de ce bâtiment, mais renvoient à une exemplarité globale, incluant l'inscription dans des sites ayant valeur par eux-mêmes : à ce titre, comme le remarquait l'atelier sur « le patrimoine culturel des Caraïbes et la Convention du patrimoine mondial » qui s'est tenu à Fort-de-France en avril 1998<sup>2</sup>, la séparation qui existait entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel a non seulement perdu de sa pertinence, mais elle a été remplacée par la mise en évidence des liens très forts qui

---

1. Léon Pressouyre, *La Convention du Patrimoine mondial, vingt ans après*, Paris : éditions de l'UNESCO, 1993.

2. Atelier sur le patrimoine culturel des Caraïbes et la convention du patrimoine mondial, réunion d'experts, Fort-de-France, Martinique, 8-9 avril 1998, organisé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec la collaboration du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre du 123<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes et scientifiques ; les actes sont parus dans *Le Patrimoine culturel des Caraïbes et la Convention du Patrimoine mondial / The Heritage of the Caribbean and the World Heritage Convention*, Paris, CTHS, UNESCO, 2000.

existent entre les deux. C'est d'ailleurs ce qui a valu dès 1988 à la vallée de Los Ingenios à Cuba (région de Trinidad) son inscription dans la liste du patrimoine mondial dressée par l'UNESCO.<sup>1</sup>

Restaurer, protéger, conserver, donc. Mais pour quelles raisons ? Deux nous semblent fondamentales, et d'abord celle liée à la transmission de témoignages matériels d'une histoire qui ne peut se passer d'eux, au risque d'être re-création *ex nihilo*, et de tomber dans la mythification. La transmission des savoir-faire (celui du charpentier, du menuisier, mais aussi, aujourd'hui pratiquement disparu, celui du couvreur<sup>2</sup>) en fait partie, parce qu'elle implique une mise en perspective du présent dans la longue durée du passé, qui permet de nuancer ce qu'une réflexion limitée au présent immédiat peut avoir d'approximatif, pour ne pas dire d'erroné. Si la case populaire en bois est un témoignage important du passé guadeloupéen, l'art des maçons l'est tout autant. On songera aux moulins en pierre de taille de Marie-Galante, à certaines maisons de maître ou encore à des maisons de bourg en bois, dont la qualité d'exécution, le décor raffiné, mettent en évidence le haut niveau technique atteint par certains artisans, parmi lesquels les affranchis, mais aussi des esclaves, ont joué un rôle très important, éclairant le mécanisme de la création d'une civilisation créole à partir d'héritages culturels spécifiques. À ce titre, dans cette transmission et donc cette sensibilisation, la création de soutiens pédagogiques comme les classes du patrimoine est un élément fort qu'il faut maintenir, encourager, développer.

La deuxième raison est l'insertion de la Guadeloupe dans une histoire qui est à la fois la sienne et en même temps la résultante d'histoires autres, celle des îles de la Caraïbe. Qu'on ne s'y méprenne pas : si cette donnée peut être aujourd'hui considérée comme essentielle, elle est d'application plus délicate qu'il y paraît. Des références communes à un même passé colonial ou à l'esclavage n'entraînent pas *ipso facto* une compréhension immédiate, ne serait-ce que parce que la manière de nommer les choses n'est pas la même. Un exemple patent de ces difficultés lexicales a été donné au colloque de Fort-de-France déjà cité par l'écart existant entre le vocabulaire et les références utilisées par la représentante de la Jamaïque<sup>3</sup>, calquées sur le modèle anglais, et les francophones, maniant une périodisation stylistique différente. Il importe donc, tout en veillant à ce que la spécificité de la réalité guadeloupéenne continue à être reconnue, à ce que celle-ci ne se traduise pas par des références échappant au protocole scientifique mis en place par une institution comme l'Inventaire

---

1. Sur ce problème, particulièrement aigu aux Antilles françaises, D. Bégot, « Le Patrimoine industriel dans la Caraïbe », p. 150-151, dans *Le Patrimoine culturel de la Caraïbe ...*, op. cit., p. 137-153 ; aucun site (culturel ou naturel) de la Guadeloupe ou de la Martinique ne figure dans les sites de la Caraïbe inscrits sur la liste du patrimoine mondial : Herman van Hooff, « État de la mise en œuvre du patrimoine mondial dans les Caraïbes », *Le Patrimoine culturel ...*, op. cit., p. 20. Plus généralement, L. Pressouyre, « Conclusions et recommandations », *ibid.*, p. 157-162.

2. Voir les remarques de Jean-Michel Guibert dans D. Bégot et J.-M. Guibert, « Archéologie industrielle et restauration en milieu tropical, un exemple, la Guadeloupe » (dans *Les Musées des départements français d'Amérique*, International Council of Museums, Comité National Français, Actes du congrès de Fort-de-France, 14-18 novembre 1994, p. 109-121), p. 114.

3. *Le Patrimoine culturel des Caraïbes*, op. cit., Patricia Green [architecte, présidente de l'ICOMOS Jamaïque], « L'architecture des Caraïbes : style colonial, style caraïbe et petits bâtiments », p. 117-136.

général, qui couperait toutes les actions à venir de références internationales. On sent bien à quel point ces questions de communication sont désormais considérées comme capitales, puisque la France, le Canada et l'Italie viennent d'unir leurs efforts pour publier un lexique commun concernant les objets religieux.

Montrer que l'histoire savante ne se sépare pas de l'histoire vécue, que la première est aussi nécessaire que la seconde pour maintenir une mémoire, telles sont les tâches de fond d'un atelier du Patrimoine, qui fournirait ainsi une belle illustration à cette remarque d'André Chastel, un des pères de l'Inventaire général : « L'amour [du patrimoine] se manifeste de façon instinctive dans la conscience des terroirs et de façon éclairée dans la démarche du savoir ».<sup>1</sup>

---

1. A. Chastel, *Les Lieux de mémoire*, t. II, *La Nation*, *op. cit.*, p. 436.